



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 16 juillet 2021

Résultat des opérations de comptage des terriers de hamster commun campagne printemps 2021

L'office français de la biodiversité (OFB) a coordonné le dénombrement des terriers de hamsters communs (*crictus crictus*) dans les zones de présence de l'espèce durant les mois d'avril et mai 2021, sur près 2800 hectares.

488 terriers ont été recensés lors de la campagne de comptage du printemps 2021. Il s'agit d'une valeur proche de celle enregistrée en 2017, soit 505 terriers mais plus faible que pour les années 2018 et 2019 soit, respectivement 709 et 745.

L'absence de comptages en 2020 en raison de la COVID19 ne permet pas de savoir quelle était l'abondance des populations l'an passé.

Les comptages sont mis en œuvre depuis 2000 avec le même protocole.

Ils visent à suivre les tendances d'évolution de l'abondance et de la répartition de l'espèce. Le résultat des comptages des terriers en sortie d'hibernation des animaux ne correspond pas directement au nombre de hamsters, mais constitue un indice de l'abondance de l'espèce.

Outre l'existence de fluctuations naturelles des populations chez cette espèce au cycle de vie court, les comptages de cette année confirment que les populations restent fragiles et qu'il faut poursuivre voire améliorer les actions de préservation de son milieu.

La profession agricole, les communes concernées, les associations de protection de l'environnement ainsi que l'État et son opérateur l'office français pour la biodiversité restent fortement mobilisés et poursuivent la mise en œuvre des actions suivantes :

- Le plan national d'actions (PNA) en faveur du hamster commun et de la biodiversité de la plaine d'Alsace pour la période 2019 à 2028, coordonné par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, définit les lignes directrices et actions à engager pour préserver cette espèce emblématique et, par voie de conséquence, toute la petite faune de plaine ;
- La profession agricole s'est engagée ces dernières années dans un dispositif de contractualisation collective avec l'État pour améliorer l'habitat du hamster commun à travers des mesures agro-environnementales climatiques(MAEC). Le cahier des charges est en cours de révision pour la poursuite de ces mesures à partir de 2023 ;
- Un nouveau protocole de comptage est en cours d'élaboration entre l'OFB et le CNRS pour mieux comprendre le fonctionnement des populations de hamsters en lien avec la structuration des milieux agricoles ;

- La collaboration européenne en faveur de la préservation du hamster commun s'est renforcée en 2021 par la mise en œuvre du programme « INTERREG V Rhin Supérieur » et le projet « CRICETUS : protection du hamster d'Europe et de la biodiversité des paysages agricoles du Rhin Supérieur », porté par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Contact presse

Tél : 03 88 21 68 77
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
@PrefetGrandEstBasRhin
@Prefet67